

RNCP n° :39707

CERTIFICATEUR : Ministère chargé de la santé

DATE DE L'ENREGISTREMENT : 2/08/2006 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2024

MAJ LE : 28/01/25

OBJECTIFS DE LA FORMATION



DUREE DE LA FORMATION

TARIFS

Formation de début septembre à début juillet.
Formation théorique : 700h+ travail personnel
Stage : 700h

Valable pour l'exercice de l'année 2025-2026.

Frais d'inscription :	175 €
Frais pédagogiques pour les étudiants en formation continue sans prise en charge du Conseil Régional -Reconversion professionnelle salarié ou non -Promotion professionnelle avec soutien de l'employeur -Prise en charge par un organisme financeur (Transition Pro, ANFH, OPCO, CPF...) -Autofinancement	8500 €
Frais pédagogiques pour les étudiants en formation initiale ayant une prise en charge partielle du Conseil Régional. -Etudiant en poursuite d'études sans interruption de leur formation -Demandeur d'emploi de catégories A, B et C inscrits à Pôle Emploi au plus tard le 1 ^{er} jour de la date d'entrée en formation -Dans le cas d'une rupture conventionnelle de contrat, le candidat doit justifier d'un refus de prise en charge financière et être inscrit à France Travail -Bénéficiaire du RSA	7000 €

PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION

Être titulaire du :

- Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques de préparateur/technicien en pharmacie, **ou**
- Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie.

Fournir obligatoirement à la rentrée :

- Une Attestation de Formations aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau 2 (**AFGSU 2**) valide jusqu'à la date de diplomation.
- Un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession.
- Un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur.

MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION ET DELAI D'ACCES

3 voies d'accès pour cette formation :

- **Formation initiale et continue (20 places)** : Sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien avec un jury. Dates précisées sur le site.
- **Formation par apprentissage (20 places)** : être âgé de moins de 30 ans avec un contrat d'apprentissage dans un établissement de santé + sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien avec un jury. (Cf. la fiche de présentation de la formation par la voie de l'apprentissage sur le site du CFA de l'IMS.)
- **Formation par Validation des Acquis de l'Expérience (nous consulter)** : attestation de validation d'un ou plusieurs domaines de compétences par le jury.

L'admission prononcée dans l'année ouvre l'accès à la formation pour la rentrée de septembre de cette même année.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation est dispensée selon le référentiel de formation avec une alternance entre enseignements théoriques -cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) à l'institut et stages sur les lieux d'exercices des professionnels.

Les enseignements ont lieu **en présentiel** (CM, travaux dirigés) et en distanciel pour certains enseignements, consultables en lignes sur les plateformes E-notitia.

Chaque étudiant bénéficie d'un suivi pédagogique individuel (formation théorique et stage) par le cadre de santé formateur ou par la coordinatrice pédagogique du CFPPH.

INTERVENANTS

- Enseignants universitaires, pharmaciens PU-PH, praticiens hospitaliers, internes
- Cadres de santé préparateur en pharmacie hospitalière, formateurs permanents du CFPPH du CHU de Bordeaux
- Préparateur en pharmacie hospitalière
- Ingénieurs qualité
- Juristes en droit de la santé
- Documentalistes
- Etc...

Ils interviennent pour une prestation mandatée, ciblée et définie avec l'équipe pédagogique du Centre de Formation de Préparateur en Pharmacie Hospitalière du CHU de Bordeaux.

MODALITES D'EVALUATION

Les modalités d'évaluations sont fixées par le référentiel de formation, sous la forme :

- D'évaluation écrite et/ou orale des connaissances
- D'exercice pratique et /ou mise en situation simulée
- D'évaluation écrite et/ou dossier individuel ou collectif

BLOC DE COMPETENCES – EQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un /ou des blocs de compétences <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI	Possibilité d'équivalence <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Selon la nomenclature des diplômes, le Diplôme d'Etat de Préparateur en Pharmacie Hospitalière est un diplôme de niveau 6.	Possibilité de passerelles <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Préciser :
--	---	--

SUITE DE PARCOURS

Intégrer la 2^{ème} année d'études de pharmacie après sélection sur dossier et entretien.
Cadre de santé après quatre ans d'exercice.

DEBOUCHES

Exercice en secteur public ou privé au sein d'une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé.

CONTACT

@ cfpph.xa@chu-bordeaux.fr

☎ 05.57.65.67.47

📍 CFPPH – Institut des Métiers de la Santé – Hôpital Xavier Arnoz – Avenue du Haut Lévêque – 33600 PESSAC